

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1875

30 juillet 2008

SOMMAIRE

Agricom S.A.	89986	Levia Holding S.A.	89956
A & M, S.à.r.l.	89956	Maclean S.A.	89957
Ardea S.A.	89960	Mdor S.A.	89954
Arlon Investment Venture S.à r.l.	89980	Newsha S.A.	89965
Arrows Private Equity S.A.	89960	Newsha S.A.-SPF	89965
Automotive Components Europe S.A.	89957	Norpa Holding S.A.	89988
Axis Europe S.A.	89960	North REOF Kubrat S.à r.l.	90000
Bel Canto Sicav	89999	North REOF Saxon S.à r.l.	90000
B.I.T. International	89997	Ocean Fund	89999
Bolly S.A.	89958	Omnia Capital S.A.	89958
Brest S.A.	89959	Patrimoine & Finance S.à r.l.	89954
Brodequin Finance S.A.	89963	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	89955
Cale Finance S.A.	89956	Pergam Partners IV & Cie S.C.A.	89955
Car Tec S.A.	89955	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	89994
De Botzert S.à.r.l.	89954	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A.	89963
Edelweiss	89967	Rivar S.A.	89963
EPGF (Luxembourg), Sàrl	89996	R.M.A. Invest S.A.	89957
Falkenstein Investissements S.A.	89995	Sea Waves S.A.	89984
FCM & C° S.A.	89960	SIB Holding S.A.	89957
Fidessa Business Services S.à r.l.	90000	Snowflower	89974
Findata S.A.	89956	Sogim S.A.	89987
Great German Stores B	89958	Steeple Asset S.A.	89954
Heberger Lux S.A.	89955	Swan Holding S.à r.l.	89998
Impianti Continui International S.A.	89987	Treveria Properties S.à r.l.	89995
Invaston S.A.	89982	Villa Lago Holding S.A.	89958
Invaston S.A.-SPF	89982	Villa Lago Holding S.A.	89959
J F D S.à r.l.	89954	WNH Projects S.A.	89973
Karting World Series	89988	Zephyr Finance S.A.	89994
Lampas Investment	89999		
Lauralee	89959		

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 66.733.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091471/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07713. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Mdor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 132.569.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091472/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07711. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 99.283.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091473/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07707. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

De Botzert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.
R.C.S. Luxembourg B 56.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091476/7961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07269. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Steeple Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.083.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008091477/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008091478/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Heberger Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 13, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 108.408.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091480/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06382. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Car Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 83.620.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091481/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06381. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pergam Partners IV & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008091479/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

A & M, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 8, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 65.206.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008091482/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06379. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Cale Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.373.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091483/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06786. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Levia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.671.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091484/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06783. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Findata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINDATA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091488/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06847. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

R.M.A. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.094.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091485/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

SIB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091486/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06781A. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Le bilan consolidé au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008091487/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06792. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Maclean S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

Le bilan au 31/03/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091499/4615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07523. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Great German Stores B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.886.

Le bilan au 30 Juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008091494/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07064. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OMNIA CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091489/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06846. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091490/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06845. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 103.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SV SERVICES SARL
8, rue Haute, L-4963 Clémency
Signature

Référence de publication: 2008091491/8579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07370. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 103.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 16/7/08.
SV SERVICES SARL
Signature

Référence de publication: 2008091492/8579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07332. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008091495/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07062. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Brest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.638.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BREST S.A.
Signature

Référence de publication: 2008091496/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06849. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Arrows Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.034.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARROWS PRIVATE EQUITY S.A.
Signature

Référence de publication: 2008091500/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06855. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Axis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.159.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
AXIS EUROPE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008091497/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06848. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Ardea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.775.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARDEA S.A.
Signature

Référence de publication: 2008091498/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06850. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

FCM & C° S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 140.082.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, prénommé, agissant en sa qualité de gérant.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

FCM & C^o S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Sûre.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, de souscription ou d'apport. Elle peut participer à la création au développement et au contrôle de sociétés ou entreprises et leur consentir des concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également acquérir, détenir et mettre en valeur tous brevets, marques de commerce et licences sans pour autant exercer d'activité industrielle et commerciale propre ou avoir un établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société ELODEE S.A., prénommée, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ACTIONS	99
2) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., prénommée, UNE ACTION	1
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jorre APPEL, Courtier en Assurance, Directeur, né à Leuven (Belgique), le 20 octobre 1972, demeurant à B-3471 Hoeleden, 69, Vaanstraat;
- Madame Heather CORBETT BROCK, Directeur, Administration, Comptabilité, Back Office, née à Geraardsbergen (Belgique), le 23 mars 1965, demeurant à B-8200 Brugge, 167, Koning Leopold III laan;
- Monsieur Erik DUINSLAEGER, Courtier en Assurance, Directeur, né à Brugge (Belgique), le 24 mars 1957, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont;
- Monsieur Kjell John TAHON, indépendant, né à Ostende (Belgique), le 26 mars 1978, demeurant à B-8020 oost-kamp, 5, Leegtestraat.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Jorre APPEL, Madame Heather CORBETT BROCK, Monsieur Erik DUINSLAEGER et Monsieur Kjell John TAHON, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Erik DUINSLAEGER, est nommé administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Appel, Corbett Brock, Duinslaeger, Tahon, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 27 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8595. - Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000 € à 0,5% = 155 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008091561/219/129.

(080105066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Rivar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.980.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIVAR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091501/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06854. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Référence de publication: 2008091502/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06853. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Brodequin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 70.161.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Brodequin Finance S.A. (ci-après encore appelée "société absorbée" ou "la Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.161, constituée suivant acte reçu en date du 3 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 625 du 19 août 1999.

La Société a un capital de EUR 518.250.- (cinq cent dix-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain ZIMMER, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion daté du 25 avril 2007, prévoyant l'absorption de notre Société (la société absorbée) par la société anonyme de droit luxembourgeois Enogest International S.A., ayant son siège social à Luxembourg (la société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C no 1165 du 15 juin 2007.

- Des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés des 19 et 20 février 2007, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion, et

- Du rapport écrit de l'expert indépendant

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion, transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme conséquence de la fusion.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

5. Formalité de la radiation de la société au registre du commerce et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal.

6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7. Divers

IV.- Les constatations préliminaires suivantes:

1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, Enogest International S.A. (la "société absorbante") et, d'autre part, Brodequin Finance S.A. (la "société absorbée") a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1165 du 15 juin 2007.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des sociétés concernées le 26 avril 2007, enregistré à Luxembourg le 4 mai 2007, relation LAC/2007/6878, prévoit l'absorption de notre société Brodequin Finance S.A., avec prise d'effet de la fusion du point de vue comptable au 1^{er} mars 2007, date à laquelle la société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés des 19 et 20 février 2007, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion.

Des exemplaires desdits rapports, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur sa présentation à l'assemblée du rapport écrit contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert indépendant, FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L., ayant son siège social à Luxembourg, par les conseils d'administration des sociétés concernées, la société Enogest International S.A. devant absorber notre société Brodequin Finance S.A.

Ce rapport conclue au caractère raisonnable et pertinent de la fusion.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante Enogest International S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion, moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme conséquence de la fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal chez Enogest International S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ZIMMER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26099. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091503/211/107.

(080105452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Newsha S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Newsha S.A.).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 63.010.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NEWSHA S.A.", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63010, constituée par acte notarié en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 5 février 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 5 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en NEWSHA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "NEWSHA S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"NEWSHA S.A.- SPF".

" **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet

ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9297. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008091504/239/107.

(080104941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Edelweiss, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.074.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth of June.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

The company HYPERION CONSULTANTS S.A having its registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753,

Here duly represented by Ms. Nathalie Jacquemart, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 11, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of a joint stock company:

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of EDELWEISS.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

The Board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of March at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount of subscribed and paid up EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prenamed	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2.000.-.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors for duration of six years:

- a.- M. Michaël DANDOIS, attorney-at-law, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
 - b.- M. Antoine MEYNIAL, attorney-at-law, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
 - c.- M. Stéphane WARNIER, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- M. Michaël Dandois is designated as President of the Board of Directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor for duration of six years: CHESTER & JONES Sàrl., RCS Luxembourg B120602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Third resolution

The company's registered office is located at Luxembourg, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société HYPERION CONSULTANTS S.A., ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753

ici représentée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2008,

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EDELWEISS".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et licences y reliées et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prédésignée	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

89973

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

a.- Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

b.- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

c.- Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Monsieur Michaël Dandois est désigné président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans:

La société CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B120602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 juin 2008, LAC/2008/25071. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008091551/208/314.

(080105007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

WNH Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 85.611.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084411/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01361. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Snowflower, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.073.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the 11th day of June.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

1. The company HYPERION CONSULTANTS S.A having its registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753,

2. The company MORALES INVESTORS having its registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 380951, document 117030,

Both here duly represented by Ms. Nathalie Jacquemart, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of two proxies dated June 05th 2008.

which proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of a joint stock company:

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of SNOWFLOWER.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

The Board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of March at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prenamed	250	25,000.-
MORALES INVESTORS, prenamed	250	25,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2.500.-.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors for duration of six years:

- a.- M. Michaël DANDOIS, attorney-at-law, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
 - b.- M. Antoine MEYNIAL, attorney-at-law, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
 - c.- M. Stéphane WARNIER, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- M. Michaël Dandois is designated as President of the Board of Directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor for duration of six years: CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B120602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Third resolution

The company's registered office is located at Luxembourg, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. La société HYPERION CONSULTANTS S.A., ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753

2. La société MORALES INVESTORS ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 380951, document 117030

toutes deux ici représentée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 5 juin 2008, lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SNOWFLOWER".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et licences y reliées et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prédésignée	250	25.000,-
MORALES INVESTORS	250	25.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

a.- Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

b.- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

c.- Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Monsieur Michaël Dandois est désigné président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans:

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 62 route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 18 juin 2008. LAC/2008/24773. - Reçu deux cent cinquante Euros (EUR 250.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008091552/208/320.

(080104996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.700,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

European Office Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.347 (the "Shareholder"),

represented by Mrs Myriam Scussel, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 12 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Arlon Investment Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, N ° 467 on 3 March 2006, the articles of incorporation of which have been amended by deed of the undersigned notary on 16 May 2007, published in the Mémorial C, N ° 1498 on 19 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.434 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-) so as to raise it from its present amount of sixty-one thousand two hundred euro (EUR 61,200.-) to the amount of sixty-seven thousand seven hundred euro (EUR 67,700.-).

2 To issue two hundred and sixty (260) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium of an amount of two hundred and twenty-five euro (EUR 225) per share, by European Office Income Venture S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-) so as to raise it from its present amount of sixty-one thousand two hundred euro (EUR 61,200.-) to the amount of sixty-seven thousand seven hundred euro (EUR 67,700.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred and sixty (260) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Myriam Scussel, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of European Office Income Venture S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe two hundred and sixty (260) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of fifty-eight thousand five hundred euro (EUR 58,500.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred and sixty (260) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-seven thousand seven hundred euro (EUR 67,700.-) divided into two thousand seven hundred and eight (2,708) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Office Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.347 (l'"Associé"),

représentée par Mademoiselle Myriam Scussel, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Arlon Investment Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 25 novembre 2005, publié au Mémorial C n ° 467 le 3 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 16 mai 2007, publié au Mémorial C n ° 1498 du 19 juillet 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.434 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-et-un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) à soixante sept mille sept cents euros (EUR 67.700,-).

2 Émission de deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt cinq euros (EUR 225) par part sociale, par European Office Income Venture S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-et-un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) à soixante sept mille sept cents euros (EUR 67.700,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Mademoiselle Myriam Scussel, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de European Office Income Venture S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante huit mille cinq cents euros (EUR 58.500,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de soixante cinq mille euros (EUR 65.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-sept mille sept cents euros (EUR 67.700,-) divisé en deux mille sept cent et huit (2.708) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Scussel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24667. — Reçu trois cent vingt-cinq euros à 0,5%: 325,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008090772/220/138.

(080104495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Invaston S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Invaston S.A.).

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INVASTON S.A.", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.338, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1120 du 24 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1098 du 7 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en INVASTON S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "INVASTON S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"INVASTON S.A.- SPF".

" **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet

ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9298. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008091110/239/108.

(080104270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Sea Waves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.540.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEA WAVES S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 259 du 4 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.540.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Maurice HOUSSA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore PINSON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie HERMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) représentant l'intégralité du capital social de

TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) par création de CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) actions nouvelles.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4.- Révocation du conseil d'administration avec décharge pleine et entière.

5.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

6.- Nomination d'un administrateur-délégué.

7.- Nomination d'un Dirigeant Maritime.

8.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 19.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) actions nouvelles, l'actionnaire unique, à savoir la société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74.220.

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A.", ici représentée par Monsieur Maurice HOUSSA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, lequel souscripteur a déclaré souscrire à CENT QUATRE-VINGT-DIX (190) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, soit la somme de DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 19.000,-) et les libérer intégralement par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que la somme totale de DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 19.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-)."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la révocation du conseil d'administration en fonction, à savoir les administrateurs Monsieur Patrick ROCHAS, Monsieur Philippe SLENDZAK et Madame Céline STEIN.

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

a. Monsieur Philippe JANSSENS, capitaine au long cours, né à Berchem-Sainte-Agathe (B) le 25 avril 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

b. Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER, capitaine au long cours, né à Buenos Aires (Argentine) le 25 février 1958, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

c. Madame Caroline DEPOORTER, administrateur de sociétés, née à Sleidinge (B) le 26 août 1957, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

d. la société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74.220, qui conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

Monsieur Philippe JANSENS, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de dirigeant maritime de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

la société "LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A." en abrégé "L.M.S.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.040.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, A. Pinson, S. Hermann, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 9 juillet. 2008. Relation: EAC/2008/9113. — Reçu quatre-vingt-quinze euros 19.000 € à 0,5%: 95 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008091199/272/108.

(080104473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Agricom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 63.761.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 20 juin 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Joseph JUNGEN, administrateur et administrateur-délégué, né le 07/05/1952 à Pétange et demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin;

Monsieur Victor FEYDER, Président et administrateur, né le 23/03/1946 à Luxembourg et demeurant à L-6685 Merttert, 14, rue du Port;

Monsieur Henri LOMMEL, administrateur, né le 25/01/1970 à Luxembourg et demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff;

Monsieur Léon MEYERS, administrateur, né le 11/04/1943 à Wiltz et demeurant à L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine.

Est nommée commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy en remplacement de la société S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008090101/832/26.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2008, réf. DSO-CR00394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080102799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Impianti Continui International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.567.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 4 juillet 2008

1. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:

- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

2. L'Assemblée décide de fixer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091267/815/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Sogim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 23.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 20 juin 2008 à 9.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Joseph JUNGEN, administrateur et administrateur-délégué, né le 07/05/1952 à Pétange et demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin;

Monsieur Victor FEYDER, Président et administrateur, né le 23/03/1946 à Luxembourg et demeurant à L-6685 Mertert, 14, rue du Port;

Monsieur Henri LOMMEL, administrateur, né le 25/01/1970 à Luxembourg et demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff;

Monsieur Léon MEYERS, administrateur, né le 11/04/1943 à Wiltz et demeurant à L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine.

Est nommée commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy en remplacement de la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008090102/832/26.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2008, réf. DSO-CR00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080102787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Norpa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.241.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 juillet 2008

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. Monsieur Benoît NASR, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NORPA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091310/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

KWS, Karting World Series, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg F 7.664.

STATUTS

Préambule

Dénomination (article 1^{er})

Siège (article 2)

Durée (article 3)

Objet (article 4)

Langues (article 5)

Membres - Nombre - Catégories (article 6)

Membres - Affiliation - Désaffiliation (articles 7-8)

Organes (article 9)

Assemblée générale (articles 10-16)

Conseil d'administration (articles 17-21)

Commission du contrôle financier (article 22)

Organes juridictionnels (article 23)

Compétitions (articles 24-26)

Dispositions financières (articles 27-30)

Dopage (article 31)

Modifications des statuts (article 32)

Dispositions diverses (articles 33-37)

Il est constitué entre les soussignés:

- Monsieur Michel Armand Gaby BONNET, retraité et consultant, demeurant à F-78620 L'ETANG-LA-VILLE, 9, allée de la Clémencerie (France), de nationalité française,

- Monsieur Daniel Georges Armel TREMA, retraité et consultant, demeurant à F-75012 PARIS, 19, rue Erard (France), de nationalité française,

- Madame Adeline BROSSARD, relation-publique, demeurant à CH-1716 SCHWARZSEE, Rohrmatte, «La Roselière», 668, P.O. Box 80 (Suisse), de nationalité suisse,

- Monsieur Marc THEISEN, avocat à la Cour, demeurant à L-4974 DIPPACH, 15, rue des Romains (Luxembourg), de nationalité luxembourgeoise,

et ceux en nombre illimité qui, acceptant notamment les présents statuts, seront affiliés par la suite, une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les présents statuts.

Chapitre I^{er} - Dénomination, siège, durée, objet de l'association

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination KARTING WORLD SERIES, en abrégé KWS.

Elle est régie par les présents statuts et par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle fut modifiée notamment par les lois des 22 février 1984, 4 mars 1994, 1^{er} août 2001 et 19 décembre 2002.

Art. 2. Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Sans préjudice de l'article 26-1 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi créer par simple décision des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires, de toute nature, susceptibles de compromettre l'activité normale de l'association au siège social se produiront ou seront imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de l'association, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise. Le conseil d'administration pourra décider le rétablissement du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir, dans le sens le plus large possible et en tous pays, la pratique du karting à moteur à allumage commandé cycle 4 temps ou non commandé, tout en privilégiant les techniques les plus modernes et les plus respectueuses de l'environnement tant pour les sports de loisir que pour le sport de compétition.

L'association se fixe parmi ses objectifs notamment de développer la pratique du sport «karting 4 temps» en ayant recours aux diverses formes adaptées d'information, de communication et d'éducation des publics intéressés afin d'être un acteur majeur de cette activité sportive.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'assemblée générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet identique et/ou compatible avec le sien.

Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, à son objet.

Elle peut accomplir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tous les actes qui peuvent favoriser directement ou indirectement ses intérêts, ceux de ses membres actifs et/ou d'honneur, notamment la défense de leurs intérêts matériels et moraux ainsi que le développement et la promotion de leurs activités par le biais de soutiens spécifiques. Elle peut notamment défendre et représenter les intérêts matériels et moraux de ses membres actifs et/ou d'honneur, et ce par tous moyens, notamment en agissant en justice tant en demandant qu'en défendant.

Cet objet peut être étendu par décision de l'assemblée générale prise conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 5. Les langues officielles sont le français et l'anglais.

Toute correspondance et tout avis doit se faire dans une de ces langues.

Pour toute éventuelle interprétation, la langue française fait foi.

Chapitre II - Des membres

Art. 6. Le nombre minimum des membres de l'association est fixé à trois.

Il existe deux catégories de membres: les membres actifs et les membres d'honneur.

Les membres actifs et les membres d'honneur sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales.

Il est précisé que seuls les membres actifs sont visés lorsque le terme «membre» est utilisé sans autre précision dans les présents statuts.

Art. 7. Peuvent devenir membres de l'association toutes personnes portant intérêt au karting utilisant des moteurs définis à l'article 4 des présents statuts, ayant acquitté la cotisation telle que fixée par les statuts et étant agréés par le conseil d'administration.

Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements de l'association.

Peuvent devenir membre d'honneur, toutes personnes ayant rendu des services éminents à la cause de l'association.

L'adhésion d'un ou de nouveaux membres actifs ou d'honneur est décidée par le conseil d'administration à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président du conseil d'administration est prépondérante concernant la décision d'adhésion ou de refus d'adhésion. Le conseil d'administration ou son Président n'est pas tenu de taire connaître le(s) motif(s) d'un refus éventuel d'adhésion.

Art. 8. La qualité de membre de l'association se perd par:

1. démission;
2. exclusion.

Tout membre actif ou d'honneur peut donner sa démission par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'association, en respectant un préavis d'au moins 2 mois avant la fin de l'exercice social.

L'exclusion d'un membre actif ou d'honneur peut être prononcée par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, pour motif grave et notamment, sans que rémunération ci-dessous soit limitative, pour l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements de l'association;
2. refus d'accepter une décision définitive des instances juridictionnelles;
3. non-exécution des obligations financières vis-à-vis de l'association, et notamment, sans que cette énumération soit limitative, le non paiement de la cotisation annuelle;
4. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association et plus généralement tout comportement ou tout agissement, de quelque nature qu'il soit, susceptible d'être directement ou indirectement préjudiciable à l'association ou à un ou plusieurs de ses membres actifs ou d'honneur;
5. si le membre actif ou d'honneur cesse de remplir les conditions de l'article 7 des présents statuts.

La proposition d'exclusion est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception dans la quinzaine qui suit la décision prise par le conseil d'administration et, dans tous les cas, au moins un mois avant l'assemblée générale où cette exclusion sera mise à l'ordre du jour.

Toute décision d'exclusion est prise par l'assemblée générale qui se prononce à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, l'intéressé ayant eu la possibilité de se faire entendre.

En cas de démission ou d'exclusion, l'intéressé, ses ayants droit, ses créanciers ou représentants, ne peuvent faire valoir aucun droit sur le fond social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent pas exiger l'inventaire, le partage ou la liquidation du fonds social.

Chapitre III - Des organes

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. l'assemblée générale
2. le conseil d'administration
3. la commission du contrôle financier et des commissions
4. les instances juridictionnelles

Chapitre IV - De l'assemblée générale

Art. 10. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'exclusion d'un membre de l'association;
4. la modification des statuts;
5. la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement à la fin du premier trimestre de chaque année, entre autres aux fins d'approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice écoulé.

Art. 12. Le conseil d'administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire pour lui soumettre toute question ou proposition. Il doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et

motivée d'au moins un cinquième des membres de l'association, en indiquant le(s) point(s) sur lequel l'assemblée aura à délibérer.

Les convocations pour l'assemblée générale extraordinaire sont faites par voie postale traditionnelle, par voie électronique ou par voie des journaux au moins quinze jours à l'avance. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 13. Toute proposition présentée à l'assemblée générale doit être adressée par écrit au conseil d'administration dans un délai de 8 jours au moins avant l'assemblée générale.

Art. 14. Les membres sont convoqués par voie postale traditionnelle, par voie électronique ou par voie des journaux au moins un mois avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprend obligatoirement les points suivants:

1. appel des délégués et vérification de leurs pouvoirs;
2. approbation du rapport de l'assemblée générale précédente;
3. présentation et approbation des rapports des membres du conseil d'administration et du rapport de la commission de contrôle financier;
4. présentation et approbation des rapports des vérificateurs de comptes;
5. approbation des comptes de l'exercice social précédent;
6. décharge à donner aux membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle financier, des vérificateurs de comptes;
7. fixation du montant des cotisations et contributions;
8. élection des membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle financier, des instances juridictionnelles et des vérificateurs de comptes, s'il y a lieu;
9. examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice;
10. examen des propositions valablement présentées au conseil d'administration.

Art. 15. Tout membre de l'association peut se faire représenter à l'assemblée générale par un délégué dûment mandaté.

Un délégué ne peut recevoir plus d'un mandat de représentation.

Les membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle financier et des instances juridictionnelles ne peuvent exercer les fonctions de délégué à l'assemblée générale.

Tous les membres disposent d'un droit de vote égal.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés. Ces membres présents ou représentés doivent avoir payé leur cotisation annuelle. Toutefois, l'assemblée générale peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix émises, sauf dans les cas où il en est décidé autrement dans les présents statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chaque membre dispose d'une voix aux assemblées générales.

Les votes ont lieu à main levée, sauf décision contraire de l'assemblée générale et à l'exception des votes concernant des personnes qui sont effectués par bulletin secret.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des associés et des tiers par le moyen de communication officiel utilisé par l'association, ou par toute autre voie de communication.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par les membres qui ont rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée. Le registre peut être consulté au siège de l'association par les membres et les tiers.

Chapitre V - Du conseil d'administration

Art. 17. Le conseil d'administration est l'organe administratif et exécutif de l'association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association et pour décider de tous actes ou opérations conforme à l'objet social, dans le cadre des statuts et règlements, sauf les questions dont la compétence est réservée à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, est de la compétence du conseil d'administration.

Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour régler toute question urgente pouvant nécessiter l'accord de l'assemblée générale, cette dernière étant saisie pour approbation, lors de sa plus prochaine réunion.

Le conseil d'administration a la faculté notamment de se faire assister par des commissions dont il définit la mission et la composition.

Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si trois au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. 11 sera dressé procès-verbal de chaque séance, dont les termes seront approuvés, après lecture, lors de la séance suivante, et qui sera porté dans un registre tenu à cet effet.

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les besoins de l'association l'exigeront et, au moins, trois fois par an, sur convocation du président ou, à défaut, à la requête d'au moins deux administrateurs. La convocation devra avoir lieu quinze jours au moins à l'avance, sauf urgence.

Art. 18. Le conseil d'administration se compose au minimum de 4 membres et au maximum de quinze membres.

Les membres actifs sont seuls éligibles au conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale. Le mandat des administrateurs est gratuit. La durée des mandats est fixée à 3 ans; les mandats sont renouvelables.

En cas de décès, de démission, d'interdiction, de révocation de mandat ou de toute autre vacance d'un administrateur au cours de son mandat, le conseil d'administration cooptera un autre administrateur, qui sera suppléant de l'administrateur défaillant, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devra ratifier cette cooptation. Il est entendu que le remplacement ne vaut que jusqu'à la fin du mandat originnaire. En cas de démission du conseil d'administration tout entier, les administrateurs en exercice seront tenus de continuer à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que leur démission soit acceptée par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres sur proposition du président, lors de la première réunion qui suit son élection, un vice-président chargé de représenter le président de l'association en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Art. 19. Les membres du conseil d'administration sont élus chacun par vote séparé à la majorité absolue de l'assemblée générale.

Si, à un premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité requise, il est procédé à un second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas d'égalité de voix au premier tour, un scrutin de barrage détermine les candidats à prendre en considération pour le deuxième tour. En cas de nouvelle égalité de voix, sera proclamé le candidat le moins âgé.

Si, à plusieurs postes prévus au conseil d'administration, ne se présente qu'un seul candidat, l'assemblée générale peut décider, par un vote préliminaire, d'adopter la procédure du vote collectif pour ces postes. Les autres postes sont, le cas échéant, pourvus par la procédure prévue aux alinéas 1^{er} et 2 du présent article.

Art. 20. Les candidatures sont adressées au conseil d'administration quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que deux de ses membres le demande. Il doit se réunir au moins trois fois par an.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité de ses membres.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du conseil d'administration.

Chapitre VI - De la commission du contrôle financier (auditeurs)

Art. 22. La commission du contrôle financier se compose de trois membres élus par l'assemblée générale dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du conseil d'administration. La commission est chargée de contrôler la gestion financière de l'association.

Chapitre VII - Des organes juridictionnels

Art. 23. Les organes juridictionnels de l'association sont:

1. le Tribunal fédéral;
2. le Conseil d'appel.

La composition, le mode d'élection, les attributions et la procédure sont fixés par un règlement spécial.

Chapitre VIII - Compétitions

Art. 24. Les compétitions sportives nationales, régionales, voire internationales et continentales sont réglementées et autorisées dans le cadre des statuts et règlements de l'association.

Art. 25. Toutes les compétitions se déroulent selon les règlements et règles d'arbitrage de l'association.

Art. 26. L'association réglemente toutes les compétitions officielles suivant les critères déterminés par les règlements techniques et administratifs adoptés par le conseil d'administration.

Chapitre IX - Dispositions financières

Art. 27. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial pour finir le 31 décembre de l'année de cette publication.

Le conseil d'administration tiendra une comptabilité régulière des opérations sociales. Il dressera un inventaire et établira les comptes annuels au trente et un décembre de chaque année.

Il établira également un rapport annuel destiné à l'assemblée générale.

Art. 28. Les ressources de l'association sont notamment:

1. ses ressources propres;
2. les cotisations annuelles;
3. les subsides et subventions;
4. les dons, legs et autres libéralités autorisées;
5. toutes ressources provenant de l'organisation d'événements sportifs ou extra sportifs.

Art. 29. La cotisation annuelle des membres est fixée chaque année par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 10.000,- Euros (dix mille euros).

Pour le premier exercice social commençant à partir de la date de constitution de l'association jusqu'au 31 décembre de l'année de la constitution, la cotisation annuelle est fixée à 3.000,- Euros (trois mille euros).

Un montant supérieur pourra être perçu pour couvrir les frais de fonctionnement ou pour des services spéciaux.

La cotisation annuelle est exigible le premier janvier de chaque année.

Art. 30. Les comptes de l'association sont contrôlés par deux vérificateurs de comptes désignés lors de la première assemblée générale suivant la constitution de l'association.

Chapitre X - Du dopage

Art. 31. L'association se soumet à l'autorité de l'Agence Mondiale contre le Dopage (WADA).

Chapitre XI - Modifications des statuts

Art. 32. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée, il peut être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce cas et conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, la décision devra être soumise à l'homologation du tribunal civil.

Si la modification des statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association a été constituée, la procédure prévue par l'article 8 alinéa 3 de la loi susmentionnée du 21 avril 1928 est applicable.

Chapitre XII - Dispositions diverses

Art. 33. Actions en justice. L'association agit en justice, sur intervention du Président ou de deux administrateurs. Le président ou lesdits administrateurs seront habilités à citer ou assigner en justice, conclure, interjeter appel, se pourvoir en cassation, déférer ou référer le serment, traiter, compromettre ou transiger, exécuter, effectuer des saisies mobilières et immobilières, donner quittance ou décharge, se désister, et en général, faire tout ce qui entre dans le cadre des actions et actes judiciaires au nom de l'association, soit en demandant, soit en défendant.

Art. 34. Des droits. L'association détient exclusivement tous les droits généralement quelconques concernant la mise en valeur commerciale d'activités dans le cadre de l'objet de l'association et du développement de l'activité plus amplement décrite dans les présents statuts, y également compris, sans que cette énumération soit limitative, tous droits tenant à la transmission télévisuelle, ainsi que l'organisation de tous événements sportifs et extra sportifs en relation directe ou indirecte avec l'objet tel que décrit dans les présents statuts, y compris également toute transmission via Internet ou toute voie électronique similaire et jeux vidéos.

Le conseil d'administration a seul tous pouvoirs pour agir dans les domaines ci-avant indiqués et d'émettre également toute réglementation afférente.

Art. 35. Le règlement intérieur. Il appartient au conseil d'administration de préparer un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Le règlement intérieur aura notamment pour but de régir toute matière et tout point non prévue par les présents statuts.

Ce règlement intérieur ainsi que les modifications ultérieures sont portés à la connaissance des membres par communication via le conseil d'administration.

Le règlement intérieur et toutes modifications ultérieures deviennent applicables après adoption par l'assemblée générale et à la date fixée par celle-ci.

Art. 36. Dissolution. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Elle peut aussi prononcer la dissolution de l'association dans les mêmes conditions que pour la modification des statuts.

L'assemblée générale qui prononcera la dissolution de l'association désignera un ou plusieurs liquidateurs avec mission de procéder à la liquidation des biens et la répartition de l'avoir social, après acquittement du passif, au profit d'une association similaire.

Art. 37. Divers. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, sont applicables à tous les points non prévus par les présents statuts.

Tous les cas non prévus par la loi susmentionnée du 21 avril 1928, les présents statuts ou les règlements pris pour leur application, sont tranchés par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Monsieur Michel Armand Gaby BONNET / Monsieur Marc THEISEN.

Référence de publication: 2008090106/1635/302.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01987. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 10 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 10 juin 2008 que:

- Le conseil de gérance a accepté la démission de Monsieur Teun Akkerman en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat;

- Le conseil de gérance a nommé Monsieur Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 10 juin 2008, les personnes déléguées à la gestion journalière de la Société sont les suivantes:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2008091297/3794/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Zephyr Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090209/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05265. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Treveria Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.021.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2008, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 25 juin 2008.

2. de nommer Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée et avec effet au 25 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090531/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Falkenstein Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 63.017.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALKENSTEIN INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 326 du 19 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Corinne WEBER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali WITWICKI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

3. Modification de la date de l'assemblée Générale annuelle des actionnaires au dernier mardi du mois de mai à 17h.

4. Modification afférente de l'article 9 des statuts

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal, l'exercice de représentations commerciales en tout genre, toutes activités d'import-export, de prospection commerciale et de marketing, le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences et concessions.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a aussi pour objet l'achat en vue de la revente, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée Générale annuelle des actionnaires au dernier mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de mai à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, E. BAUDOUIN, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28288. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008091087/242/79.

(080104314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

EPGF (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.466.

EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Mme Anne-Marie Phipps, Gérant, née le 1^{er} mai 1968, à Gloucester, Royaume-Uni, adresse professionnelle, 9, parc d'activité, Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

- M. Michael Kidd, Gérant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, adresse professionnelle, 9, parc d'activité, Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008090532/8124/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06588. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 56.310.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.I.T. INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 2 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patricius Hieronymus RUITEN, commerçant, demeurant à Kleine Heistraat 16-416, NL-4884 ME Wernhout (Pays-Bas);

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à rue Marie-Adélaïde, 66, L-2128 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johan E. VROLIJK, commerçant, demeurant à rue du Bois, 8, L-6314 Beaufort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société du 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 1, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen (Mersch).

2) Modification de l'article 2, premier alinéa et de l'article 13 des statuts.

3) Révocation des trois administrateurs de la société et décharge.

4) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

5) Révocation du commissaire.

6) Nomination d'un nouveau commissaire.

7) Approbation des comptes annuels concernant l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2007.

8) Affectation des résultats au 31 décembre 2007.

9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume à L-7516 Rollingen (Mersch), 1, rue Belle-Vue.

Deuxième résolution

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts et l'article 13 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Rollingen (Mersch)."

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les trois administrateurs à savoir Madame Carole GIOVANNACCI, Monsieur Emile WIRTZ et Monsieur Michael ERNZERHOF et le commissaire aux comptes la société CODELUX S.A. avec effet immédiat et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de administrateurs:

- Monsieur Patricius Hieronymus RUITEN, commerçant, né le 2 janvier 1967 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant à Kleine Heistraat 16-416, NL-4884 ME Wernhout (Pays-Bas);

- La société INTRARETRO Ltd., ayant son siège social à Suite B, 29, Harley Street, W1G 9QR Londres (Royaume-Uni), inscrite sous le numéro 6490611;

- La société Rotario International S.à r.l., ayant son siège social à L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiérg (R.C.S. Luxembourg B 136.718).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

La société VIP-GLOBAL (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiérg (R.C.S. Luxembourg B 131.639).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels incluant le bilan, les comptes pertes et profits avec les annexes pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2007.

Septième résolution

L'assemblée générale prend connaissance que les comptes annuels de l'année 2007 affichent une perte de EUR 9.520,50.

L'assemblée générale décide de reporter cette perte à nouveau.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. H. RUITEN, T. KOHNEN, J. E. VROLIJK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24665. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091104/220/88.

(080104619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Swan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.771.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.
Swan Holding S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2008090714/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04833. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2008.
Pour LAMPAS INVESTMENT
EURO-VL Luxembourg S.A. LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008090715/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05583. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Bel Canto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.614.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 12 juin 2008

1. Démission de Monsieur Juan Carlos ALVAREZ en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Juan Carlos ALVAREZ, résidant professionnellement au 42, avenue Miremont, 1206 Genève, Suisse, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 avril 2008.

2. Cooptation de Monsieur Javier VELILLA LUCINI en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Juan Carlos ALVAREZ

Conformément aux prescriptions de l'article 17 des Statuts coordonnés du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Javier VELILLA LUCINI, résidant professionnellement au 28 Via Senato, 20 121 Milan, Italie, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Juan Carlos ALVAREZ, avec effet au 30 avril 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008091303/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.
Pour Ocean Fund
EURO-VL Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090716/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05581. - Reçu 140,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

Acte Constitutif publié à la page 106 716 du Mémorial C n ° 2224 du 28 novembre 2006, modifié à la page 3628 du Mémorial C n ° 76 du 11 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090717/7178/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04137. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

North REOF Kubrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090718/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05987. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

North REOF Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090719/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05982. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.
